BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



FORMATION semestrialisée

En alternance sur 2 ans

DATE, DURÉE ET LIEU

• Dates : septembre 2026 à juin 2028

• Durée: 20 semaines / an soit 1 400 h à la MFR

• Statut: apprenti(e) ou stagiaire

• Lieu:

MFREO du Sénonais, 24 Rue HAUTE 89100 GRON

http://www.mfrgron.fr https://www.facebook.com/mfrgron

PUBLIC CONCERNÉ, NOMBRE

- · Jeunes âgé(e)s de 16 à 29 ans .
- Accessibilité au public en situation de handicap après étude du projet personnel avec notre référent handicap pour définir les modalités d'accueil
- · Effectif: 6 à 20 participants

FRAIS DE FORMATION

AUCUN pour les apprentis NOUS CONSULTER pour les stagiaires (voir site internet)

RESPONSABLE DE L'ACTION/CONTACT

Responsable de l'action : M.Claude CHRETIEN mfr.gron@mfr.asso.fr 03 86 64 82 82

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'ACTION

La formation est sous le contrôle d'un formateur formé à la pédagogie de l'alternance utilisant des outils de suivi de la formation des stagiaires (émargement, attestation,...).

Le moniteur responsable de l'action sera en charge du suivi et de l'évaluation de l'action (test, bilan, entretien, E.C.C.F...).

Certificateur: ministère de l'agriculture

VERSION 4 10/25

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre titulaire soit : d'un BTA, d'un Bac "Professionnel, d'un Bac Général ou technologique.
- inscription sur le portail «Parcoursup»

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le secteur de l'aménagement paysager contribue à l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement tout en générant du lien social à travers les espaces publics et privés qu'il aménage et entretient.

OBJECTIFS

Le BTSA Aménagements Paysagers permet aux diplômés de prendre en charge l'ensemble des tâches allant de la conception de projets au chiffrage, la réalisation et l'entretient des travaux. A l'issue de la formation, ils peuvent entrer dans la vie active ou poursuivre ses études.

CONTENU

Selon le référentiel de formation du BTSA AP

Capacités du domaine du tronc commun :

- · C 1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui
- · C 2 : Construire son projet personnel et professionnel
- · M 3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés

Capacités du domaine professionnel :

- · M 4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- · M 5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- · M 6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- · M 7 : Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- · M 8 : Elaborer un projet d'aménagement paysagers
- · Formation en milieu professionnel
- . sorties pédagogiques : jardins, chantiers, salons professionnels, services espaces verts de collectivité, fournisseurs...

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Utilisation de l'alternance avec des périodes en entreprise et en centre de formation permettant l'acquisition de savoir et de maitrise professionnelle adaptées .
- La formation est semestrialisée et validée par des évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) sur les 2 années de formation
- Equipe pédagogique professionnelle et disponible
- Voyage d'études

POURSUITE D'ÉTUDES ET EMPLOIS

- Certificats de spécialisation
- Licence professionnelle
- Ecoles supérieures (concepteur paysagiste ou ingénieur paysagiste)
- Chef d'équipes, chef de chantiers, agent de maîtrise, conducteur de travaux espaces verts, responsable de travaux espaces verts en entreprise privée et en collectivité
- Technicien supérieur en bureau d'études
- · Chef d'entreprise

Complément d'information :

- code certif info 81408
- code Rome A1203
- https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil

